DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa Alfano, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2015/190 - Administration générale - 5

Conclusion d'un bail emphytéotique entre le Département du Bas-Rhin et Gaz de Strasbourg sur la commune de GEISPOLSHEIM

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la conclusion, pour une durée de 30 ans, d'un bail emphytéotique entre le Département du Bas-Rhin et la société Réseau Gaz de Strasbourg sur les parcelles situées à GEISPOLSHEIM et cadastrées en section 33 n° 465/95 et n° 473/18 d'une contenance cumulée de 1,35 are, dans le cadre de l'installation d'une station de distribution de gaz naturel pour véhicule, pour un montant locatif de 236,25 € net annuel ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER comme représentant du Département du Bas-Rhin habilité, pour signer l'acte afférent à cette affaire.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: 067-226700011-20150629-lmc193099-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 06/07/15